

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 1

Vereinsnachrichten: Société vaudoise des armes spéciales [fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sis par le Premier Consul, sur la proposition du colonel-général et la présentation du ministre de la guerre, parmi les officiers du même grade des régiments dont ils font partie.

» Art. 13. Les quartiers-maîtres, les capitaines, les lieutenants et sous-lieutenants des compagnies de fusiliers seront également choisis par le Premier Consul, pour la première formation des cadres sur la proposition des gouvernements cantonaux.

» Après cette première nomination les emplois de capitaine et de lieutenant se donneront à l'ancienneté.

» Les sous-lieutenants seront nommés par le colonel-général sur la présentation des capitaines de chaque compagnie; mais les capitaines ne pourront les prendre pour ces emplois que dans leurs cantons respectifs ou parmi les sous-officiers du régiment dont ils feront partie.

» Les quartiers-maîtres seront également nommés par le colonel-général sur la proposition des capitaines réunis et présentés par le ministre de la guerre. (A suivre).

Société vaudoise des armes spéciales.

(Fin.)

Avec M. le colonel *Secrétan*, l'assemblée passe à un tout autre ordre d'idées. Le sujet traité, et traité avec talent, est: *Le général Frédéric-César Laharpe et la puissance militaire de la Suisse*.

L'idée maîtresse, nous pourrions dire la pensée philosophique de cette conférence, celle à laquelle l'orateur rapporte tous ses développements, et à la clarté de laquelle doivent concourir tous les faits qu'il relève, est qu'une nation se perd qui s'abandonne et quitte le soin de sa défense. Cette pensée, M. le colonel Secrétan l'emprunte à la correspondance de Laharpe, à chaque page de laquelle il l'a retrouvée, et c'est bien celle qui ressort des quelques fragments dont il donne lecture. Toujours perce dans les lettres du grand patriote le regret que la Suisse ne se soit pas maintenue à la hauteur de ce qu'elle aurait dû, de manière à pouvoir parler plus ferme et montrer plus d'autorité en présence de l'étranger.

Nous sommes à cent ans d'une des époques les plus troublées de notre pays, dit l'éloquent conférencier, cette époque qui marque la fin de la première Confédération suisse, fin lamentable. Cette fin, il la retrace en quelques mots. C'est l'armée française envahissant le territoire; la Diète courbant l'échine sous l'insolente lettre de Mingaud, et ne trouvant même pas le temps de délibérer; c'est la résistance, non organisée, se limitant à certains cantons, héroïque au Rothenthurm, à Stanz, belle encore au combat de la Morges, molle

de la part des Bernois, nulle chez tous les autres, nulle de la part de la Confédération. Bien plus, non seulement le gouvernement de celle-ci n'organise pas la lutte, mais encore il s'aplatit devant la France, votant des ordres du jour par lesquels il déclare que l'armée française a bien mérité de la patrie, et flétrit comme un acte de trahison l'héroïsme des cantons forestiers.

Puis sur ces ruines s'établit la République helvétique, dénuée de tout, sans argent, sans armes, sans soldats. C'est l'année terrible qui commence. L'armée française règne en maîtresse, pillant, enlevant les trésors et tout ce qu'elle trouve de précieux. Sur la frontière orientale, l'invasion autrichienne menace.

Péniblement, la République cherche à organiser la défense. La puissance militaire se composera de trois éléments :

1° La légion helvétique, dont Weber devient général, et plus tard un Vaudois, de Bons.

2° Les demi-brigades auxiliaires, prévues par l'alliance offensive et défensive avec la France. Ces demi-brigades doivent être au nombre de six, formant un effectif total de 6,000 hommes. Le recrutement est volontaire. Mais malgré tous les efforts, ce recrutement ne donne pas.

3° Les milices, organisées par une loi du 13 décembre 1798, qui ne trouva jamais son application complète. Six semaines après sa promulgation, l'effectif des milices se montait à 10,000 hommes seulement, cantonnés aux environs de Zurich et Winterthour. Ils prirent part au combat de Frauenfeld.

La retraite des Français fut le signal d'une véritable défection, non pas que la peur en fût cause, mais bien l'esprit cantonaliste trop développé, dit le général Masséna. On fit cependant un dernier effort pour lever 30,000 hommes; il resta sans effet. Aussi bien l'état des finances était-il de plus en plus précaire. Le 27 juin 1799, la légion helvétique est réduite à 3,000 hommes; le 22 juillet, par mesure d'économie, l'état-major de l'armée est supprimé; enfin, le 6 septembre, la légion elle-même est supprimée et remplacée sur le papier par deux bataillons de 900 hommes. La fin de l'armée helvétique fut plus lamentable encore. Elle arriva, en 1802, à la guerre des bâtons. Le gouvernement helvétique, réfugié à Lausanne, sans appui, s'apprêtait à passer le lac lorsqu'arriva la lettre du médiateur.

Si tous ces événements se succédèrent si tristes et si peu honorables, la faute n'en fut pas à Laharpe. Dès l'origine, il demanda que les patriotes grisons fussent levés pour s'opposer, à la frontière de leur canton, à l'invasion autrichienne. De même il s'opposa à l'alliance offensive et défensive, et aurait voulu que les articles ayant trait à l'offensive restassent secrets. Les publier, c'était empêcher le recrutement, estimait-il; et les faits lui donnèrent raison. Il ne voulait pas

davantage la levée des demi-brigades auxiliaires et proposait simplement l'organisation de 24,000 hommes de milices.

Comprenant aussi que, placée entre la France et l'Autriche, la République helvétique devrait prendre parti, il proposa de devancer les événements en déclarant la guerre à l'Autriche. Laharpe voyait de grands avantages à cette décision. Elle obligeait dans tous les cas à s'organiser avec énergie, sans compter que l'offensive devait offrir plus d'avantages que la défensive. Le Directoire partagea l'avis de Laharpe, mais le corps législatif n'en voulut rien.

Ce fut encore contrairement à l'opinion de Laharpe que le Directoire se transporta à Berne.

Pendant toute sa vie, Laharpe resta sous l'impression des refus essuyés par ses propositions. Il y revient à plusieurs reprises dans sa correspondance, revendiquant toujours la responsabilité de ses opinions et répandant ses regrets sur les souvenirs de ce lugubre passé. A ces regrets se mêlent parfois les accents d'une énergie et d'une grandeur d'âme toute antique. C'est un patriote convaincu qui parle; si par moment il désespère de son pays, il ne lui garde pas moins tout son attachement.

Sous l'acte de médiation, la puissance militaire de la Suisse est encore bien peu de chose. Les cantons mènent une vie trop indépendante les uns des autres, et, d'autre part, la France ne voyait pas d'un bon œil les tentatives de restauration militaire. A deux reprises, cependant, en 1805 et en 1809, des troupes sont levées. Mais on discute à la Diète le droit de faire ces levées, et le député du canton de Vaud, Louis Secrétan, reçoit à ce sujet des directions très précises, d'un esprit étroitement cantonaliste.

C'est ainsi que, d'étapes en étapes, de lettres en lettres, et sans laisser un seul instant son auditoire, le conférencier nous conduit jusqu'à la mort de Laharpe, le premier, dit-il, qui eut le sentiment d'une nation suisse et d'une armée suisse. Aujourd'hui, et c'est par là qu'il termine, nous avons cette armée; conservons-la donc, et poursuivons son développement malgré les critiques; car, après tout, elle n'en reste pas moins une grande école nationale.

M. le colonel *Favey* nous ramène en pleine époque contemporaine. Il traite du service territorial, plus spécialement de la question des remplacements.

Il donne d'abord un aperçu de la manière dont le cadre de remplacement est organisé en Allemagne, en Autriche, en Italie, en France, puis, après avoir constaté que notre organisation militaire de 1874 a fait silence sur la question, il aborde l'étude de celle-ci d'après les ordonnances récentes.

Il faut reconnaître que notre système de milices rend plus difficile la solution du problème. On avait songé tout d'abord à la landwehr comme troupe de remplacement, mais ce serait apporter de trop

grands changements à l'état de choses actuel, qui tend au contraire à développer la landwehr pour en faire, au moins en partie, une troupe de première ligne. Il a donc fallu chercher autre chose. Prenant pour base les contrôles de 1890, M. le colonel Favéy examine comment les choses devront se passer dans les différentes armes pour parer aux besoins des remplacements.

L'infanterie d'élite compte un effectif réglementaire de 75,878 hommes, la landwehr 75,875. Les unités entreront en campagne avec l'effectif réglementaire, mais dès les premiers temps il faudra songer au remplacement du 20 %, en partie incapable de suivre ensuite des premières fatigues et des maladies, en partie mis hors de combat dans les premiers engagements. D'autre part, en ce qui concerne la landwehr, il ne faut calculer que sur une moitié, qui seule fera partie de l'armée d'opération. Donc, il faut trouver immédiatement 22 à 23,000 hommes pour les premiers besoins de remplacement.

En outre, pour ces troupes de remplacement, un cadre d'instruction est nécessaire. On admet qu'il faut, pour 1,000 hommes, 25 officiers et 100 sous-officiers. Au total, la troupe comporte donc environ 25,000 hommes.

Ceux-ci se répartissent en deux catégories, les hommes ayant reçu déjà une instruction militaire, et ceux n'en ayant reçu aucune. Les premiers sont les surnuméraires. D'après les contrôles, le nombre de ceux-ci, en tenant compte de 10 % de manquants pour causes diverses, mais en ne tenant pas compte de la landwehr, s'élève à 7,500 environ. Il faudra donc appeler, pour faire la différence, deux classes d'âge. On se réserve, en effet, de prendre dans le landsturm ayant servi les hommes nécessaires au remplacement dans la landwehr. Sur 40,000 hommes comprenant cette catégorie du landsturm, 20,000 peuvent aisément être appelés.

Quant aux cadres, outre les trois quarts d'instructeurs non incorporés, il faudra, dans chaque bataillon, plus spécialement de landwehr, prendre un ou deux officiers et quatre ou cinq sous-officiers, en choisissant ceux dont l'état de santé est le moins favorable au service de campagne, mais qui peuvent néanmoins très bien supporter le régime de la caserne.

Après avoir examiné les conditions faites à l'infanterie, le conférencier aborde tour à tour les autres armes, cavalerie, artillerie, génie, service sanitaire et service d'administration, toujours avec la même clarté, avec la même intelligence et la même connaissance approfondie de son sujet.

L'heure est avancée. En présence des estomacs qui crient famine, M. le colonel Ceresole, revenu de Berne, ne croit pas devoir traiter le sujet prévu au programme : *De l'organisation des corps d'armée*. En revanche, il remettra son travail à la *Revue militaire suisse*, qui s'empressera de le publier dans son prochain numéro.

Le programme avait été nourri. Les membres de la société se réjouissent d'en pouvoir dire autant d'eux mêmes. Aussi chacun s'empresse autour des tables, où un banquet succulent et animé se prolonge assez tard dans la soirée. Au dessert, sous la présidence de M. le colonel Pictet de Rochemont, de nombreux toasts sont portés; les productions de natures diverses succèdent les unes aux autres, et la réunion si bien commencée dans le travail se termine non moins bien dans le plaisir.



BIBLIOGRAPHIE

Guerre 1870-71, Paris, Chevilly et Bagnaux, 20 septembre-20 octobre, avec 2 cartes des opérations militaires, par Alfred DUQUET. — Paris, Charpentier et Fasquelle, éditeurs, 11, rue de Grenelle. 1 volume de 300 pages, à fr. 3.50

M. Duquet continue la grande œuvre à laquelle il s'est voué : l'histoire raisonnée de la guerre de 1870-71.

Son nouveau volume comprend les événements qui se sont passés sous Paris du 20 septembre au 20 octobre 1870.

Fidèle à sa méthode, M. Duquet n'avance rien qu'il n'appuie sur les dépositions des principaux acteurs de ce grand drame, ou sur des témoignages certains.

Il est arrivé par ces procédés à nous donner du siège de Paris, l'histoire la plus vivante et la plus sincère qui ait encore été écrite. Il répond ainsi victorieusement aux reproches que d'aucuns lui ont faits d'entreprendre une besogne si ardue sans être lui-même militaire de carrière.

Au risque de paraître paradoxal, c'est justement, dirons-nous, parce qu'il n'est pas militaire de carrière qu'il peut nous donner une œuvre véritablement historique. Un militaire se serait laissé entraîné à refaire les batailles à son idée, à faire en un mot de la stratégie et de la tactique et non de l'histoire.

Ce n'est pas à dire d'ailleurs que l'ouvrage de M. Duquet ne contienne d'excellentes critiques techniques. Rapprochant les témoignages des Trochu, des Ducrot, des Vinoy, de Viollet-le-Duc, un civil plus clairvoyant que maints militaires, il a su, avec la perspicacité que donne à la longue de telles études, en s'aidant en outre des excellentes leçons de critiques militaires comme le colonel Lecomte, le colonel Vandeveld, les commandants Grouard et Bonnet, tirer des événements leurs nécessaires et instructives conclusions.

Mais à dire vrai, ce sont moins des enseignements tactiques que des enseignements moraux que l'on peut tirer de ce siège de Paris.

Dorénavant, avec les nouveaux projectiles chargés en explosifs, les localités ne fourniront plus à l'assiégeant les mêmes ressources,